

Renouvellement PASSEPORT (mineur)

- n° de pré-demande et/ou le QR code obtenus à la fin de votre démarche (pour gagner du temps, nous vous conseillons d'imprimer le récapitulatif de pré demande)
- photo d'identité de moins de 6 mois conforme et aux normes (nous vous conseillons de ramener la planche entière)
- La pièce d'identité du parent qui fait la demande.
- justificatif de domicile de moins d'un an du/des parents (original + copie)

Si les parents sont séparés :

- Preuve de la résidence alternée (convention conclue entre les parents ou décision du juge)
- Deux justificatifs de domicile (un pour chaque parent)

- le passeport à renouveler
 - o si le passeport est périmé depuis plus de 5 ans, perdu ou volé, fournir une CNI valide ou périmée depuis moins de 5 ans
 - o si le passeport est périmé depuis plus de 5 ans, perdu ou volé, et que vous ne disposez pas d'une CNI valide ou périmée depuis moins de 5 ans, fournir un acte de naissance de moins de 3 mois, sauf si l'état civil de votre commune de naissance est dématérialisé.
- en cas de perte : la déclaration de perte peut être réalisée lors du dépôt de dossier
- en cas de vol : la déclaration de vol doit être réalisée en gendarmerie ou commissariat
- Un justificatif de nationalité française (uniquement si votre nationalité ne ressort pas de votre acte de naissance).
- Un timbre fiscal à 17.00€ (0-14 ans) ou 42.00€ (15-17 ans)